



Une image contenant texte

Description générée automatiquement

**Programme du colloque de Dijon**

« L’éthique à l’épreuve de la crise pandémique : libertés publiques, exercice de la médecine et éducation pour tous en mode dégradé ».

**8-9 Décembre 2021**

Le CIEREMC (Centre interdisciplinaire d’études et de recherche sur le monde contemporain), le CRSEA (Centre de recherche en sciences de l’éducation appliquée), tous deux laboratoires du CUCDB, souhaitent organiser ensemble un colloque universitaire qui se tiendra au mois de novembre 2021 à Dijon.

Le contexte de cette proposition s’inscrit autour d’un certain nombre de questionnements nationaux et internationaux qui mettent en tension la gestion de la crise pandémique liée au coronavirus et le respect des règles de fonctionnement démocratique de la société.

Au mois de mars 2020, il fallut se rendre à l’évidence. Ce que l’on observait de loin en Chine, puis de plus près en Italie arrivait en France…La guerre au virus allait être déclarée. Un an plus tard, force est de constater que cette crise s’est profondément installée dans le paysage français (et mondial), et qu’elle a généré des pratiques nouvelles, en mode dégradé, qui ont – en particulier - touché les principes du droit, l’exercice de la médecine et l’enseignement. Puisque le terme de guerre a été employé par le président de la République pour qualifier cette pandémie, et que l’état d’urgence (sanitaire) a été déclaré par le Parlement, nous pouvons, par analogie, interroger le droit de Genève pour tenter de comprendre ce qui s’est passé en termes de bouleversement des valeurs et principes généraux du droit du fait de cette crise.

Le droit de Genève, qui vise à protéger les populations civiles en période de conflit armé, pose le **principe de normalité** : en période de conflit armé, les populations civiles doivent pouvoir vivre aussi normalement que possible…Cela signifie que les pouvoirs publics doivent tout mettre en œuvre pour limiter au strict nécessaire les réductions de liberté en période de conflit armé. Sur le plan médical le recours au droit de la guerre est également pertinent, non pas parce que l’on a emphatiquement proclamé que nous sommes en guerre, mais parce qu'il recèle une éthique des choix des patients dans l'urgence, qu'il convient de rappeler.

Il nous a paru intéressant de vérifier l’application de ce principe de normalité durant cette période pandémique, du point de vue des trois champs d’observation que sont **les libertés publiques, la santé et l’éducation**. L’ambition de ce colloque est de lancer cette réflexion sous l’angle de l’éthique. En effet l’éthique est une discipline précieuse pour mener ce travail. Elle nous permet de réfléchir, comme le ferait un miroir, les finalités, les valeurs de l'existence, et les conditions de vie durant cette période de crise. Nos débats seront éthiques, en ce qu'ils seront centrés sur le thème du traitement de l'homme et non des chiffres.

Cette question intéresse au plus haut point le Département des Sciences humaines et sociales du CUCDB. En effet, elle s’inscrit à la fois dans le projet général du CUCDB (fondé dans le personnalisme cher à Emmanuel Mounier) et dans le projet particulier de la nouvelle licence sciences sociales et humaines, enjeux du monde contemporain, parcours Humanités.

Le titre de ce colloque pourrait donc être : « L’éthique à l’épreuve de la crise pandémique : libertés publiques, exercice de la médecine et éducation pour tous en mode dégradé. De vraies questions. »

**Mercredi 8 décembre**

Café d’accueil

9h15

**Ouverture du Colloque**

Intervention de Monsieur Sauvadet, Président du Département de la Côte d’Or

**Exposé introductif**

« *La crise sanitaire de la COVID 19 comme révélateur d’une grave fracture sociale : quelles séquelles ? L’exemple du secteur éducatif. Analyse planétaire. »*, **Quentin Wodon**, Lead Economist, Banque Mondiale, Washington DC. En visio depuis Washington DC

10h15 : pause

10h30

**1ème partie : L’exercice de la médecine dans le contexte particulier de crise sanitaire de la Covid 19.**

Le premier objectif de ce colloque est d’interroger le fonctionnement de la médecine et du soin à la personne en cette période de crise. L’hypothèse retenue (à vérifier) est qu’un certain nombre de contraintes imposées *de juro* et *de facto* par la gestion de la crise ont affaibli le fondement éthique de l’exercice de la médecine et du soin à la personne (administratives, médicales, ressources humaines, algorithme décisionnel, soins à domicile, protection renforcée des personnes en Ephad, gestion de fin de vie, soutien éthique et psychologique des soignants, droits du patient, etc), imposant une normalité dégradée.

Introduction et Modération : **Noémie Suisse**, directrice de la Licence Humanités, CUCDB

« *Ethique médicale à l’épreuve du Covid* », **Jean-Philippe Pierron**. Philosophe, Enseignant au département de philosophie de l'Université de Bourgogne, Directeur de la Chaire valeurs du soin.

« *Analyse de la balance bénéfice/risque, individu/collectif»*, **Noël-Jean Mazen**, maitre de conférences émérite à l’Université de Bourgogne, directeur du CIERMEC et Président du Cesaad

Centre d’études sur les soins et l’accompagnement à domicile

« *La médecine d’urgence en situation de Covid 19. Aspects éthiques*. », Dr **Bénédicte Clément**, médecin urgentiste, Hôpital de la Croix Rousse, Lyon.

Discussion

13h déjeuner

**2°ème partie : L’enseignement et la pratique pédagogique en mode dégradé.**

L’hypothèse retenue pour cette deuxième partie qui concerne l’enseignement et la pratique pédagogique est que la crise sanitaire a agi comme un révélateur d’un changement impensé. Les questions éthiques relatives à la vie privée et à la protection des données ne sont pas spécifiques à l’éducation, de toute évidence, mais elles la concernent également. Elles soulèvent notamment les questions de confidentialité qu’implique le recours à l’apprentissage et à l’enseignement en ligne. Il y a lieu de citer à cet égard le harcèlement en ligne et la responsabilité des établissements scolaires et des autorités éducatives de dénoncer et de prévenir ce type d’agissements. Un autre problème concerne spécifiquement l’éducation, à savoir que, bon nombre d’élèves étant mineurs, ils ont besoin d’une protection supplémentaire, d’autant qu’ils peuvent aussi ne pas être en mesure de décider pour eux-mêmes si et de quelle manière leurs données numériques peuvent être utilisées.

La crise a placé l’enseignement dans une distance physique qui est aussi sociale. Elle aurait ainsi révélé les brèches technologiques et la fragilité du tissu socio-familial, ainsi que de graves fractures sociales au sein de la population, mettant en danger le principe de l’éducation pour tous. Elle aurait également posé la question de l’identité professionnelle de l’enseignant, du métier d’enseignant et de la transmission de ce qui désormais ne peut se cantonner à une seule transmission de savoirs. Elle aurait exigé une innovation pédagogique qui débute avec le choix méthodologique et des supports d’enseignement et se prolonge au-delà de formes d’évaluation réinventées. Elle aurait enfin obligé à inventer de nouvelles relations avec les élèves et les étudiants et de tisser des liens à travers les nouvelles technologies de l’information et de la communication.

Quels sont les principaux enjeux éthiques pour les acteurs de l’éducation en matière de respect de la vie privée et de protection des données, et quelles questions sont particulièrement préoccupantes pour ce qui concerne les élèves mineurs ?

Nous voudrions donc comprendre comment les fondements éthiques de l’acte éducatif ont été bousculés par cette crise.

14h

Introduction et Modération : **Noël Adangnikou**, directeur de la licence sciences de l’éducation, CUCDB

« *Analyse de l’activité de l’enseignant en distanciel et l’association présentiel/distanciel*». **Patricia Chirot**, directrice du CRSEA, CUCDB.

"*La formation de futurs professionnels infirmiers anesthésistes à l'aune de la crise sanitaire : réajuster l'enjeu de la formation suite à trois mobilisations pour prêter main forte aux équipes de réanimation*". **Lina Samrany**, Doctorante, cadre infirmière anesthésiste et formatrice des infirmiers anesthésistes à Paris

« *Le recours à l’enseignement numérique durant le premier confinement. Eléments d’analyse* ». **Deborah Arnold**, Chef et coordinatrice de projets nationaux et internationaux, AUNEGe (l'université numérique économie et gestion), Doctorante en pédagogie numérique à l’Universitat Oberta de Catalunya.

15h30 pause

16h Discussion

17h fin de a première journée

**Jeudi 9 décembre**

9h30

**3ère partie : Enjeux de société. Les libertés publiques à l’épreuve de la crise sanitaire.**

Introduction et Modération : **Philippe Richard**, directeur du CUCDB.

Le dernier objectif de ce colloque sera de vérifier dans quelle(s) mesure(s) la gestion de la crise a/ont bouleversé les fondations établies du fonctionnement démocratique de la société française, en centrant le débat sur la question fondamentale de la liberté : les libertés du patient ( question du consentement et du libre choix ), celles du médecin ( liberté de prescription ,choix du patient), celles du  citoyen (libertés y compris de culte, de déplacement, etc.) et bien sûr celles du politique ( confrontation de la volonté politique avec les propositions des comités, des conseils , des scientifiques et des citoyens au sein du processus de prise de décision ). Des questions se posent également au sujet du traçage des déplacements et des contacts en vue de limiter la propagation du virus.

Nous répondrons à cette question à partir de trois exposés successifs :

« *Ethique, covid 19, libertés individuelles et enjeux démocratiques* ». **Jean-Philippe Cobbaut**, (juriste, philosophe, docteur HDR en Santé Publique, directeur du Centre d’Ethique Médicale de l’Université Catholique de Lille).

« *La dignité de l’être humain en situation de covid 19, ou étude de la dualité d’être un bon citoyen, et de ne pas être conduit vers un mode de survie* ». **Thierry Magnin**, ingénieur de l’École Catholique d’Arts et Métiers (ECAM Lyon), docteur d’Etat en sciences physiques et docteur en théologie. Président-Recteur délégué aux humanités à l’Université Catholique de Lille. En visio depuis Lille.

« *Principes quod principi placuit, legis habet vigorem* : les jeux du droit en période de tragédie, ou le droit instrumentalisé ». **Gérard Mémeteau**, Professeur émérite de l’Université de Poitiers, membre fondateur de l’Association française de droit de la santé.

Discussion

13h Conclusion du colloque

Déjeuner